

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
27 ET 28 JUILLET

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MARC-ANTOINE NICOLAI
AU NOM DU GROUPE DEMOCRATES, SOCIALISTES ET
RADICAUX**

OBJET : Quelle politique d'aménagement numérique du territoire ?

Monsieur le Président,

Lors de la précédente mandature, la Collectivité Territoriale de Corse a souhaité travailler à la réduction de la fracture numérique.

Il s'agissait notamment de rattraper le retard constaté en termes d'usages des technologies de l'information et de la communication.

Ce rattrapage devait s'opérer en intervenant à différents niveaux : Aides directes aux usagers, publics et privés, aides directes à la filière TIC, mise en place des PAM ou encoreancements d'appels à projets destinés à faciliter le lancement d'initiatives dans ce domaine.

En complément de ces actions, la CTC a souhaité faciliter l'émergence d'offres alternatives en matière de services de télécommunications, en prenant en charge le financement de nouvelles infrastructures.

Deux projets ont été lancés :

- Une délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un réseau permettant à la majorité de la population d'accéder

à l'internet à Haut Débit, via diverses offres concurrentes. Le projet a été baptisé RHDCOR (Réseau Haut Débit Corse).

- Une délégation de service public pour l'exploitation de trois paires de fibres optiques propriété de la CTC reliant Bastia à Menton, permettant à des opérateurs alternatifs de raccorder la Corse à leurs réseaux nationaux à moindre coût.

Dans le cadre du projet RHDCOR, le délégataire devait construire un réseau de fibres optiques reliant les nœuds de raccordements d'abonnés propriété de France télécoms, permettant ainsi le déploiement d'offres dégroupées, comme cela se fait sur le reste du territoire national. L'objectif de couverture initial était de 99% de la population. Le budget de ce projet est de 31 Millions d'euros.

Le second projet est en cours de lancement, plus précisément nous sommes actuellement en période de choix du futur délégataire.

Alors Mr le Président ma question s'articule en trois points :

Quel est aujourd'hui l'état d'avancement du projet RHDCOR et peut-on d'ores et déjà mesurer le niveau d'atteinte des objectifs initiaux et dans quelle mesure ce projet peut-il évoluer pour participer à l'émergence d'offres Très Haut Débit ?

Comment la CTC assure-t-elle son rôle de maitre d'ouvrage dans le cadre de ces projets et quel est le rôle du CCTN (Comité Corse terre numérique) ?

Enfin comment ces deux projets s'articulent ils avec les autres initiatives de la collectivité en faveur du numérique ?